



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2019

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C.-19), que lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **8 juin 2020, à 19 h 30**, au 40, avenue Parent et par visioconférence, à Port-Cartier, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 y seront déposés.

La séance sera tenue sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19 et un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 28^e jour du mois de mai 2020.

La greffière,


M^e Ariane CAMIRÉ